

Les génocides et crimes de masse depuis la fin du XIXe siècle

Anthony Guyon

9 mai 2019

Directeur (en congé) du centre Raymond Aron (EHESS-CNRS) et professeur associé à Sciences-Po, l'historien Vincent Duclert signe le dernier numéro de la Documentation photographique sur les génocides, recensé sur Nonfiction. Dans cet entretien, il revient sur ce volume, la Mission génocides et la Commission qu'il préside sur le Rwanda.

Nonfiction.fr : En tant qu'inspecteur général de l'éducation nationale, que représente pour vous la Documentation photographique et sa reprise par CNRS Éditions ?

Vincent Duclert : La Documentation photographique représentait pour moi, chercheur et historien, un exemple réussi de vulgarisation des savoirs scientifiques associée à une grande intelligence du document et à un souci de la narration, le tout exposé dans des volumes très bien mis en page, où l'immense travail sur les textes, sur les entrées, sur les illustrations s'effaçait derrière une belle fluidité. Les rédacteurs des numéros sont des historiennes et historiens renommés, dont on exige un très important investissement et l'acceptation de règles formelles très contraignantes (calibrage

des textes, va-et-vient entre les documents et la synthèse etc.), et qui se plient avec bonheur à ces règles. C'est un signe de cette réussite évoqué plus haut.

En tant qu'inspecteur général, je constatais aussi la place singulière de la « Doc Photo » dans les classes, autant auprès des professeurs pour le secondaire que pour les étudiants du premier cycle universitaire et des classes préparatoires. Ces volumes sont souvent les fleurons des CDI et des cabinets d'histoire, et dans les établissements scolaires les plus anciens il n'est pas rare de trouver des collections complètes. Ils stimulent la curiosité de tous pour de multiples sujets et arment les enseignants pour la transmission aussi bien que pour l'innovation pédagogique. Il se trouve que CNRS éditions, dirigées par Blandine Genthon, a décidé de me confier le premier numéro de la nouvelle série de la « Doc Photo », celle qu'elles publient désormais. Je l'ai conçu comme historien, sans que cette identité ne soit en contradiction avec mes fonctions d'inspecteur général. L'exigence de vérité est commune aux savoirs pédagogiques comme aux savoirs scientifiques. J'avais été nommé du reste en 2016 à la présidence de la Mission d'étude en

France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse sous la double casquette de chercheur à l'EHESS et d'inspecteur général. Ce volume de la Documentation photographique doit beaucoup à l'écriture du Rapport qui en est sorti et que j'ai assumée.

À partir de deux exemples concrets, pourriez-vous expliquer ce qui définit ou non un génocide ?

Le volume de la Documentation photographique a fait le choix de travailler les quatre génocides que sont ceux des Herero et des Nama, des Arméniens de l'Empire ottoman, des Juifs d'Europe et des Tutsi au Rwanda. Mais il s'est efforcé aussi d'indiquer l'importance des crimes de masse qui développent des politiques de violence parfois comparables à l'extermination génocidaire. Mais il ne faut pas seulement s'attacher à l'administration de la violence même si elle renseigne sur l'intention destructrice totale des bourreaux. Un génocide découle d'un projet d'élimination complète d'un groupe humain, impliquant de le définir et de le rejeter hors de la société et du monde vivant, il est rabaisé au rang de danger biologique, de « microbes » comme dans le cas des Arméniens, de « cafards » pour les Tutsi. Le rôle des médecins s'avère décisif, ainsi que celui des élites intellectuelles, pour justifier de la disparition programmée d'une population réduite à cette seule identité jugée inhumaine. Dès lors l'extermination est implacable et elle est très rapide. Pour comprendre cette rapidité (et peut-être agir contre elle comme il le faudrait), il faut s'intéresser à cette phase de déshumanisation aussi bien qu'à la mise en œuvre, en général dans un contexte de guerre exté-

rieure sur laquelle se surimpose cette seconde guerre, contre les Juifs, les Arméniens ou les Tutsi. Cette dernière est totale, elle conditionne tout. Jusqu'aux derniers jours précédents la défaite face à l'ennemi, les régimes génocidaires conduisent la guerre raciale avec tous les moyens dont ils disposent encore.

Crimes de masse et génocides s'associent dans des univers de violence extrêmes. Les Hutu modérés favorables aux accords de démocratisation signés à Arusha avant le génocide sont ainsi massacrés avec les élites Tutsi dès le 7 avril. Le nazisme met à mort les prisonniers politiques allemands, les « asociaux » et handicapés du IIIe Reich, les résistants européens, les prisonniers slaves etc. Au Cambodge, les Khmers rouges instituent une machine de mise à mort qui agit sur les bourreaux eux-mêmes dès lors qu'ils sont jugés déviants ; et dans le même temps ils exterminent spécifiquement des minorités ethniques (Cambodgiens d'origine vietnamienne et chinoise) et religieuses (Chams musulmans, moines bouddhistes) : récemment, un haut dignitaire, Nuon Chea, l'ancien « Frère numéro 2 » du régime, a été condamné (16 novembre 2018) pour crime de génocide par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Vous plaidez pour une approche comparative des génocides, est-ce dans ce sens que vous aimeriez qu'ils soient étudiés en Terminale ?

L'étude du génocide des Arméniens, de la Shoah et bientôt du génocide des Tutsi en terminale comme l'a annoncé le Président de la République pour la 25e commémoration d'avril 1994 ouvre sur une étude plus com-

plète de trois événements majeurs pour la connaissance des temps contemporains, indispensables à la formation des élèves. La notion de génocide, tant historique que juridique, est ainsi mieux connue, et avec elle l'engagement des chercheurs comme le travail des magistrats. Il est possible, à l'occasion de l'étude spécifique de ces trois génocides, de susciter la comparaison pour faire comprendre aux élèves les mécanismes communs, ouvrant la voie à une réflexion sur la prévention. Mais je reste attaché au travail de description et de compréhension de chaque génocide étudié, comme le permet désormais le programme, de manière notamment de raisonner avec les élèves sur les aveuglements collectifs qui ont laissé faire ces catastrophes humaines, intentionnelles et hélas très prévisibles.

Le Rwanda en 1994 et Srebrenica en 1995 ont été marqués par la passivité et le silence coupable des puissances occidentales. Il en est de même aujourd'hui avec les Yézidis en Irak, les Rohingyas en Birmanie ou le Soudan du Sud. Les leçons du passé ne sont-elles pas retenues ou les réalités géopolitiques l'emportent-elles ?

Ce silence coupable, nous n'en connaissons pas encore tous les tenants et aboutissants, bien que la recherche s'emploie à les étudier de manière de plus en plus systématique. C'est notamment l'objet de la commission de chercheurs relative aux archives françaises sur le Rwanda et le génocide des Tutsi instituée le 5 avril dernier par Emmanuel Macron. Je pense que tant que les États et les sociétés n'auront pas regardé la vérité bien en face, il sera difficile d'imaginer une action résolue contre des violences massives sur des populations visées pour l'identité

réelle ou construite pour les besoins de la destruction. Et que cet objectif de protection des populations devienne des impératifs majeurs en termes de relations internationales. On en est loin. Même l'abandon des Juifs et des Arméniens par les grandes puissances n'est pas reconnu comme il devrait l'être.

Je pense toutefois que les sociétés sont aujourd'hui mieux sensibilisées à ces enjeux majeurs, en tout cas les sociétés démocratiques. Si aucune intervention militaire n'a opposé un coup d'arrêt à ces massacres conduits par l'État islamique (contre les Yézidis) et encouragés par le régime birman (les Rohingyas), ou encore opérés par l'Etat syrien contre tous ceux capables de défier le pouvoir de Bachar al-Assad, au moins la communauté internationale s'en est saisie. Mais aujourd'hui celle-ci est confrontée au recul des principes d'humanité et au renforcement de régimes autoritaires de plus en plus tyranniques, visant les démocraties et leur attachement aux droits humains. Les génocides questionnent la force des États démocratiques et leur volonté d'être en accord avec leurs valeurs.

En tant qu'historiens et enseignants, quel est notre rôle social pour prévenir ces situations ?

Notre rôle social dépend en premier lieu de notre capacité à concevoir des savoirs qui ne portent pas seulement sur les entreprises génocidaires mais aussi sur les processus de déshumanisation de minorités et de conditionnement des bourreaux, sur les formes de résistance et de survie des victimes, sur les responsabilités des sociétés et des États, sur le pouvoir de la justice et la force du droit. Ces savoirs doivent ensuite être transmis car ils permettent d'éduquer à la lutte né-

cessaire contre les génocides, et celle-ci commence dans la vigilance face aux discriminations et aux persécutions auxquelles trop souvent les sociétés se résignent.

Le président de la République vient de vous confier la direction de la commission sur le Rwanda, que vont faire ses membres pendant deux ans ? Quelles archives vous semblent être les plus propices à de nouvelles découvertes ?

Cette Commission dont j'ai accepté la présidence en dépit de polémiques assez irresponsables qui ont entouré sa formation et des vives pressions exercées pour que je renonce est dotée d'un pouvoir d'accès total à toutes les archives de l'État, ce qui n'a pas de précédent pour un événement si proche – vingt-cinq ans seulement nous séparent du génocide des Tutsi au Rwanda. Elle émane du Président de la République, chose aussi très exceptionnelle car généralement les commissions d'historiens, même les plus hautes, sont placées sous l'égide du Premier ministre. L'enjeu est de taille. Depuis 1994, la France fait face à de très graves accusations sur son rôle au Rwanda avant et pendant le génocide des Tutsi, selon lesquelles non seulement elle n'aurait rien fait pour l'empêcher mais de surcroît aurait apporté une assistance militaire et politique au gouvernement hutu extrémiste responsable de la mort programmée de plus d'un million de

personnes ; des enquêtes à charge accablent le rôle de la France.

Il s'agit, avec cette Commission, non seulement de reprendre tout ce qui a été écrit sur l'implication de la France au Rwanda entre 1990 et 1994 mais aussi, et prioritairement, de connaître ce que les archives publiques ont à dire sur cette question. La commission intervient donc sur une histoire française fortement articulée avec l'histoire des relations de notre pays avec l'Afrique et l'histoire internationale des génocides. En tant que président de la précédente mission déjà évoquée d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, dont le travail et le rapport ont été plébiscités, j'ai acquis une expérience de ces sujets très sombres et d'équipes chargées de progresser dans leur connaissance. Remis dans un délai de deux ans au Président de la République, le rapport de cette Commission doit permettre d'apporter les principaux éléments de vérité sur le sujet, fondés à la fois sur cette enquête générale mais aussi sur une méthodologie de l'enquête qui sera elle aussi exposée et transmise publiquement. Le travail de la Commission portera sur tous les fonds d'archives publics, à commencer par les plus importants qui sont mentionnés dans la lettre de mission du Président de la République.

* Propos recueillis par Anthony Guyon.